

**Informations POST BAC+2
Année scolaire 2023-2024
BTSA GPN (1 an) / BTSA TC PFFB (1 an)**

1 - DEMANDE D'INSCRIPTION ET DOSSIER DE CANDIDATURE

La pré-inscription se fait en ligne via notre site internet www.iseta.fr (rubrique « candidature en ligne »).
A réception de votre pré-inscription, le secrétariat vous transmettra par mail le dossier de candidature pré-rempli qu'il conviendra de vérifier et signer.

2 - SELECTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les sélections se font sur dossier selon les critères suivants : résultats scolaires, appréciations, assiduité, motivation, expériences dans la filière, projet professionnel.
Après étude de votre dossier, vous recevrez soit une confirmation d'inscription, soit une mise en liste d'attente, soit un refus de votre candidature.
Nous ferons en sorte de répondre le plus rapidement possible aux familles qui déposent une candidature et nous limitons les listes d'attente. Tout en restant soucieux de la liberté de choix de chaque famille, nous vous remercions de nous informer très rapidement en cas de désistement.

3 - LOGEMENT

Il n'y a pas d'internat pour les BTSA mais une **LISTE DE LOGEMENTS est proposée par l'établissement**.
Ces logements (chambres, studios, colocations) sont essentiellement situés sur la commune de Poisy et proches environs. La location s'effectue directement entre le propriétaire et l'étudiant (ou sa famille).
Contrat de location sur 10 mois (septembre à Juin). Dans la plupart des cas, vous avez la possibilité de percevoir une aide au logement (renseignements auprès de la CAF d'Annecy : 0 810 25 74 10 ou www.caf.fr).
L'établissement vous communique cette liste de logements par mail dès réception de votre confirmation d'admission (Contact : Ophény SANCHO – Mail : opheny.sancho@iseta-eca.cneap.fr)

4 - RESTAURATION

Les étudiants peuvent prendre leurs repas au self de l'ISETA le midi et/ou le soir.
Tarif 2023/2024 : 6,00 € par repas

5 - TRANSPORTS

La LIGNE 1 de bus assure la liaison directe « Annecy – ISETA ».
Abonnement « jeune » pour les étudiants de moins de 26 ans disponible au mois, au trimestre ou à l'année.
Arrivée le matin à l'établissement à 7h56 (pour début des cours à 8h15) et départ le soir de l'établissement à 17h31 (pour fin des cours à 17h20). Retrouvez toutes les infos sur le site de la SIBRA (www.sibra.fr).

6 - BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La demande de bourse doit être faite en ligne en créant votre **Dossier Social Etudiant (DSE)** entre le 15/03/2023 et le 15/05/2023 sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr
Sur ce même site, vous pourrez également faire une simulation (pour cela, vous aurez besoin de votre avis fiscal 2022 sur les revenus 2021).

**Attention ! Pour l'étude de votre dossier, le CROUS prend en compte les revenus de vos parents même si vous êtes indépendant fiscalement et financièrement.
Si cela est votre cas, merci de contacter le secrétariat Enseignement Supérieur de l'Iseta au 04 50 46 12 71 avant d'effectuer vos démarches auprès du CROUS.**

7 – FRAIS DE SCOLARITE

Le montant appelé couvre toutes les activités pédagogiques communes et les services : enseignement, administration, locaux, adhésion à la fédération nationale, remise en propriété de documents pédagogiques, assurances accidents du travail...etc....

En revanche les frais individuels ne sont pas pris en compte (sécurité sociale, frais médicaux....)

Dans un souci de simplification et de bonne gestion, nous vous proposons **d'opter pour le prélèvement automatique mensuel**, qui lisse la charge pour les familles et facilite le suivi comptable. Le montant annuel est divisé en 10 mensualités équivalentes, septembre 2023 à juin 2024, et tient compte du calendrier scolaire (vacances, stages, examens...). Les prélèvements sont faits aux environs du 3 du mois, suivant une facture annuelle établie dès la rentrée et disponible sur le site Ecole directe (www.ecoledirecte.com)

- Tarif 1 : correspond à un revenu fiscal de référence (pour l'année 2021) inférieur à 22.000 € pour 1 enfant, 25.000 € pour 2 enfants et 27.000 € pour 3 enfants et plus. Dans ce cas, vous devez fournir l'avis d'imposition.

Sans ce justificatif, le tarif 2 (Tarif de Base) sera appliqué automatiquement.

- Tarif 2 : Tarif de base
- Tarif 3 : permet une prise en compte partielle de la solidarité aux familles ou aux élèves en difficulté.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR Tarifs 2023/2024 (tarif mensuel prélevé sur 10 mois)	TARIF D'ACCUEIL 1	TARIF DE BASE 2	TARIF DE SOLIDARITE 3
FORMATIONS INITIALES :	SCOLARITE	SCOLARITE	SCOLARITE
BTSA «GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE»	217,40 €	249,20 €	281,00 €
BTSA TECHNICO-COMMERCIAL «PFFB»	217,40 €	249,20 €	281,00 €

- **Frais de dossier administratif ISETA : 50€**

Chèque retourné si candidature non retenue, mais non remboursable en cas de validation de l'inscription par l'établissement.

POUR VOUS RENSEIGNER, LES RESPONSABLES DE FILIERE ET LEUR COLLABORATRICE SONT A VOTRE SERVICE

Formations initiales temps plein	Responsable de cycle
BTSA « GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE » 1 an après un diplôme BAC+2 (BTS, DEUG, DUT, DEUST...)	Myriam BRUN – myriam.brun@iseta-eca.cneap.fr ☎ 04 50 46 38 14
BTSA TC « PRODUITS DE LA FILIERE FORET BOIS » 1 an après un diplôme BAC+2 (BTS, DEUG, DUT, DEUST...)	Béatriz MOLERO – beatriz.molero@iseta-eca.cneap.fr Ludovic SIMEON – ludovic.simeon@iseta-eca.cneap.fr ☎ 04 50 46 26 40

Secrétaire pédagogique : Virginie GERLIER

virginie.gerlier@iseta-eca.cneap.fr ☎ 04 50 46 12 71